

CREATION D'UNE BRETELLE D'INSERTION SUR L'AUTOROUTE A12 DEPUIS LA RD7 – COMMUNE DE BAILLY

DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR
L'EAU
ATTESTATION DE PROPRIETE DES
TERRAINS

22 décembre 2022

SS



Yvelines
Le Département



Attestation de propriété des terrains sur lesquels les travaux seront réalisés

La majorité des terrains concernés par le projet est située au sein des emprises publiques et ne nécessite donc pas d'acquisition foncière. L'emprise des travaux portera sur le domaine public :

- Du Département pour la RD7 et la bretelle de sortie de la RD 307 ;
- De l'État pour l'autoroute A12 et ses aménagements connexes ;
- De la commune de Bailly pour la voie communale en pied de talus autoroutier.

En revanche, pour certaines parcelles, **l'opération nécessitera l'acquisition d'emprises supplémentaires**. Une **procédure de Déclaration d'Utilité Publique** (DUP) sera menée afin d'acquérir les terrains nécessaires au projet.

Une enquête publique unique au titre du code de l'environnement regroupant les procédures suivantes sera réalisée :

- **L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**, conformément à l'article L.122-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin de s'assurer la maîtrise foncière pour permettre la réalisation du projet.

La procédure comprendra également l'enquête parcellaire portant sur les emprises exactes du projet et l'identification des propriétaires des parcelles concernées en tout ou partie en application de l'article R131-14 du Code de l'expropriation.

- L'enquête sur le **classement/déclassement des voies** concernées par le projet conformément aux articles L. 131-4 et R. 131-3 à R. 131-8 du Code de la voirie routière.
- **L'enquête publique au titre du code de l'environnement**. Conformément à l'article L.153-55 du Code de l'urbanisme le projet de mise en compatibilité est soumis à une enquête publique réalisée en application du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

La déclaration de projet obtenue à l'issue de l'enquête emportera **mise en compatibilité du PLU de Bailly**.

EGIS Structures et Environnement

communication.egis@egis.fr

www.egis-group.com

